



COMMUNE DE LABROUSSE

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 novembre 2023 à 20h30

Le 26 octobre 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 novembre 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Présents :

Mrs : THER Benoit ; AURATUS Eric ; OUSTRY Michel ; BRUEL Marcel ; LAMOUREUX Nicolas ; DAUDE Thierry ; NOEL Géraud ; BADUEL Sébastien ; PRADAL Gérard.

Mmes : CHASSAGNE Chrystel ; MALGOUZOU Nathalie ; TOURLAN Anne.

Absents : PUYBOUFFAT Delphine, AMARAL Emmanuelle

Pouvoirs : aucun.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Benoit Ther est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

LIGNE DE TRÉSORERIE

Le conseil municipal décide de renouveler pour une année la ligne de trésorerie à hauteur de 87 000€ auprès du Crédit Agricole.

DÉCISION MODIFICATIVE

Afin de palier à un défaut de crédit de l'ordre de 5 000€ sur une ligne budgétaire, le conseil municipal décide d'imputer la somme équivalente sur certaines lignes excédentaires.

RIFSEEP

Régime indemnitaire de la fonction publique territoriale instauré en 2014 par l'ETAT afin de tenir compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des salariés.

Mis en application en 2017 dans notre collectivité, il comprend 2 lignes :

-I.F.S.E, prime versée mensuellement à l'ensemble des salariés (*titulaires et contractuels*), elle est proratisée au temps de travail.

-C.I.A, complément indemnitaire versé annuellement en tenant compte des critères d'évaluation lors de l'entretien individuel, celui-ci ne doit pas dépasser le montant de l'I.F.S.E de :12 % pour la catégorie B et 10 % pour la catégorie C. Après échange le conseil municipal décide une revalorisation au 01/01/2024 de l'ensemble des différentes primes selon les propositions faites.

SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Mme Sandrine MONS exerce la fonction de secrétaire de mairie dans notre commune depuis 3 ans, son contrat (*contractuelle*) arrive à échéance le 31 décembre 2023, le conseil municipal décide de renouveler celui-ci pour une période de 3 ans à partir du 01 janvier 2024.

Le conseil municipal décide également de revaloriser son traitement, celui-ci sera basé sur l'indice majoré 436 correspondant à un emploi de rédacteur.

DETR

Le conseil municipal décide d'une demande de subvention au titre de la DETR 2024 afin de réaliser des travaux de réhabilitation de la voirie communale serait concerné le chemin de La Roche à Moissac, chemin des Auvers (*en partie*), le chemin de Prat, le chemin du Tilleul.

Selon les devis présentés par la société EUROVIA le montant de ces travaux est estimé à 54 959 € .

LOGEMENT

La réhabilitation de l'ancienne mairie en logement locatif exige la désignation d'un chargé de mission de coordination SPS et un autre chargé du CONTRÔLE SÉCURITÉ, après consultation et une analyse technique des propositions par le maître d'œuvre :

- la société AB INGENIERIE est proposée pour assurer la mission SPS.
- le bureau VERITAS est proposé pour assurer le CONTRÔLE SÉCURITÉ.

C'est 2 sociétés offrant la meilleure offre économique, le conseil municipal valide les 2 propositions.

CONSEIL D'ÉCOLE

Le premier conseil d'école l'année scolaire en cours s'est tenu le 30 novembre, Benoit THER délégué du conseil municipal en fait un rapport synthétique, les principaux points à retenir :

- effectif actuel 56 enfants.
- classe de mer à Meschers au mois de juin 2024 avec la classe de Mme DELFOUR.
- sorties scolaires.
- intervention CPIE.
- intervention musée d'Aurillac.
- exercice de sécurité.
- projet de fresque.
- petits travaux à l'école.

Celui-ci fera l'objet d'un compte rendu détaillé par la directrice de l'école.

Fin de séance à 22 h 30,